|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 39ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN GRECE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 1er Novembre 2021***

 ***9h 00 - 12 h 30***

**Madame la Présidente**,

Le Togo se félicite des avancées accomplies par la Grèce depuis son précédent passage à l’EPU, notamment la ratification par le pays de la quasi-totalité des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme et surtout la ferme volonté manifestée en matière de la coopération avec les mécanismes des droits de l’homme des Nations Unies.

Dans le but de consolider ces acquis, le Togo formule les recommandations ci-après :

* Procéder à la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques ;
* Procéder à la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le Togo souhaite, pour terminer, plein succès à la Grèce pour cet Examen.

**Je vous remercie**